Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-854-DE

République Française
Département de la Manche

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000854 du 22 novembre 2023

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31 décembre 2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

CCAS : Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 30 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) excusés : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Prennent note

Du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 30 août 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-855-DE

République Française
Département de la Manche

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000855 du 22 novembre 2023

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

EHPAD «Le Vallon» : Affectation des résultats 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Le résultat comptable 2022 de l'EHPAD « Le Vallon » s'élève à - 27 295.66 €.
Les reports à nouveaux déficitaires s'élèvent à 106 985.73 €.
Le résultat administratif à affecter est donc de - 134 281.39 €.
Il est proposé l'affectation suivante :

- Reprise à hauteur de 134 281.39 € sur la réserve de compensation des déficits.

La situation des réserves et reports à nouveaux après affectation de résultat serait :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2022 (incluant l'affectation des résultats 2021)	Mouvements au titre de l'exercice 2022 (affectés en 2023)	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)
10682	Réserves affectées à l'investissement	142 768.13 €		142 768.13 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0.00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	251 491.34 €	-134 281.39 €	117 209.95 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	30 000.00 €		30 000.00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	106 985.73 €	-106 985.73 €	0.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, A l'unanimité, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Annaïg LE JOSSIC

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-856-DE

République Française
Département de la Manche

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000856 du 22 novembre 2023

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

EHPAD «Le Vallon» : Vote de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour 2023 de l'EHPAD « Le Vallon » est proposé comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-856-DE

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	463 100.00 €	3 644 013.37 €	**Groupe I :** produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 684 365.71 €	107 328.80 €	**Groupe II :** autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	649 419.39 €	0.00 €	**Groupe III :** produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 796 885.10 €	3 751 342.17 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	**0.00 €**	**45 542.93 €**	**RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)**
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 796 885.10 €	3 796 885.10 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	**0.00 €**	**45 542.93 €**	**RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)**
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 414.59 €	0.00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	0.00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	34 414.59 €	45 542.93 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	**0.00 €**	**11 128.34 €**	**INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)**
Taux de CAF en pourcentage des produits	***0.00%***	***0.30%***	***Taux d'IAF en pourcentage des produits***

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	**11 128.34 €**	**0.00 €**	**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE**
Remboursement des dettes financières	1 800.00 €	27 500.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	102 301.40 €	35 505.12 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	1 900.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	117 129.74 €	63 005.12 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	**0.00 €**	**54 124.62 €**	**PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT**
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	117 129.74 €	117 129.74 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	**0.00 €**	**0.00 €**	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023

FRNG estimé au 1er janvier 2023	**287 503.34 €**
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-54 124.62 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023	**233 378.72 €**

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

BFR estimé au 1er janvier 2023	**69 549.26 €**
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0.00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0.00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2023	**69 549.26 €**

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

Trésorerie au 1er janvier 2023	**217 954.08 €**
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-54 124.62 €
Trésorerie au 31 décembre 2023	**163 829.46 €**

Le Conseil d'administration,
après en avoir délibéré, A l'unanimité,
se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-856-DE

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-857-DE

République Française
Département de la Manche

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000857 du 22 novembre 2023

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

EHPAD «Le Vallon» : Vote de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 : Décision modificative n° 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

En Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses, les groupes de charges et de produits sont évaluatifs, hormis le groupe 2 de charges qui reste limitatif.

L'EPRD 2023 primitif prévoyait des charges de groupe 2 à hauteur de 2 684 365.71 € dont 2 430 365.71 € de rémunérations, charges sociales et fiscales.
Hors la situation des comptes de rémunérations et charges afférentes projetée au 31/12/2023 en fonction des éléments connus au 31/10/2023 s'élève à 2 707 680 € soit + 277 314.29 €.
Il est donc nécessaire d'augmenter les prévisions de rémunérations, charges sociales et fiscales de 300 000 €.

Le financement est assuré par :

- Une diminution des prévisions de personnel extérieur à l'établissement (- 50 000 €) - Charges Groupe 2
- Une diminution des prévisions du poste entretien (- 33 000 €) - Charges Groupe 3
- Une augmentation du déficit de 217 000 €

Au vu de ces éléments, il est proposé les modifications suivantes à l'EPRD 2023 :

CHARGES	EPRD voté	DM 1	EPRD modifié
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	463 100.00	0.00	463 100.00

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-857-DE

Groupe 2 : Charges afférentes au personnel	2 684 365.71	+ 250 000.00	2 934 365.71
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure	649 419.39	- 33 000.00	616 419.39
TOTAL DES CHARGES	**3 796 885.10**	**+ 217 000.00**	**4 013 885.10**

PRODUITS	EPRD voté	DM 1	EPRD modifié
Groupe 1 : Produits de la tarification	3 644 013.37	0.00	3 644 013.37
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	107 328.80	0.00	107 328.80
Groupe 3 : Produits financiers, exceptionnels et produits non encaissables	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS	**3 751 342.17**	0.00	**3 751 342.17**

Résultat prévisionnel	**- 45 542.93**	**- 217 000.00**	**- 262 542.93**

Le détail proposé par article est le suivant :

CHARGES	DM1	PRODUITS	DM1
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante		Groupe 1 : Produits de la tarification	
Groupe 2 : Charges afférentes au personnel *621800 Autres personnels extérieurs* *641110 Rémunération principale* *645110 Cotisations à l'URSSAF*	 *- 50 000.00* + *210 000.00* *+ 90 000.00*	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure *615210 Entretien bâtiments publics* *615680 Maintenance autres*	 *- 14 000.00* *- 19 000.00*	Groupe 3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	
TOTAL DES CHARGES	+ **217 000.00**	**TOTAL DES PRODUITS**	**0.00**

Le Conseil d'administration,
après en avoir délibéré,
se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

République Française
Département de la Manche

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000858 du 22 novembre 2023

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

CCAS : Devis diététicienne pour l'atelier-débat du 8 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) :M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) :Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Un atelier-débat sera organisé salle polyvalente M. Fraboulet le 8 novembre 2023 sur le thème : « Alimentation et activité physique après 60 ans ».

Cette manifestation sera animée par Mme Delphine BOGAERT, diététicienne-nutritionniste à Saint-Pair-sur-Mer.

Le montant du devis transmis par Mme BOGAERT pour l'animation de cet atelier-débat s'élève à 360,00 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,
Donne son accord pour la prise en charge, par le CCAS, de la somme de 360,00 € correspondant à l'animation, par Mme Delphine BOGAERT, de l'atelier-débat « Alimentation et activité physique après 60 ans » le 8 novembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Annaïg LE JOSSIC

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-858-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-859-DE

République Française
Département de la Manche

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000859 du 22 novembre 2023

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet : CCAS : Demande de remboursement Repas des Aînés Mme [redacted]

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Mme [redacted] s'est trouvée dans l'obligation d'annuler sa participation au Repas des Aînés du 22 septembre 2023, ce pour raisons médicales (le certificat d'hospitalisation nous a été fourni).

Mme [redacted] devait accompagner son mari M. [redacted]. Elle ne rentrait pas dans les critères d'âge votés par le Conseil d'Administration du CCAS. Elle avait donc versé 30,00 € pour sa participation.

En conséquence, il est demandé au CCAS de lui rembourser cette somme.

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Décide de rembourser la somme de 30,00 € à Mme [redacted] suite à son obligation d'annuler sa participation au Repas des Aînés du 22 septembre 2023 pour raisons médicales. Le remboursement s'effectuera par mandat administratif.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

CENTRE SOCIAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-860-DE

République Française
Département de la Manche

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000860 du 22 novembre 2023

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

CCAS : Modification versement aide au sport

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Une aide au sport d'un montant de 100,00 € a été accordée à la famille pour la pratique de par l'enfant (année scolaire 2023/2024).

Habituellement, l'aide est versée par le CCAS au club sportif.

Dans le cas présent, la famille a déjà réglé .

En conséquence, il est demandé au CCAS de valider le versement de cette aide à la famille.

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité
Emet un avis favorable au versement de l'aide au sport de 100,00 € à la famille . Cette aide sera versée par mandat administratif.
Cette aide correspond à la pratique de par pour l'année scolaire 2023/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Annaïg LE JOSSIC

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-861-DE

République Française
Département de la Manche

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000861 du 22 novembre 2023

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023

Objet :

CCAS : demande d'aide financière

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Anndig LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Anndig LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) : Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Demande d'aide financière pour _____ :

Dossier présenté par Mme RICHE, Assistante Sociale

Ressources mensuelles du foyer :

Nature des ressources	Montants
Salaire	1 129,06
Allocation Logement / APL	18,00
Allocations familiales	141,99
Allocation Pour Jeune Enfant	184,81
Autres (préciser) Prime d'activité	317,82
Total...	**1 791.68**

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-861-DE

Charges mensuelles du foyer :

Nature des charges	Montants
Loyer	750,00
EDF	100,00
Echelonnement EDF	72,00
Eau	80,00
Assurances	63,70
Téléphone	131,50
Complémentaire santé	120,00
Prêt CAF	44,45
Autres (préciser) Frais de transport	170,00
Autres (préciser) :	72,50
Total...	**1 604,15**

Dettes :

Loyer d'octobre 2023 (750,00 €)

Décision :

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide d'accorder une aide de 350,00 € à Mme pour le règlement partiel de son loyer d'octobre 2023. Le règlement sera effectué par mandat administratif à ses propriétaires,

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 050-265000794-20231122-862-DE

République Française
Département de la Manche

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000862 du 22 novembre 2023

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 31/12/2023 et que la convocation avait été envoyée le 7/11/2023.

Objet :

CCAS : Demandes de subventions

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) :M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marie-José LINDEN, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, M. Philippe NIVIERE donne pouvoir à Mme Sylvie GATE

Etai(en)t absent(s) :Mme Marlène LEBASLE, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Maxence MARMIEYSSE

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

Demande de subvention exceptionnelle : Pompiers Humanitaires GSCF : Inondations département du Pas-de-Calais :

Suite aux inondations de novembre 2023 dans le Département du Pas-de-Calais, les pompiers humanitaires lancent d'urgence un appel à subventions.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention de 200,00 € aux pompiers Humanitaires GSCF du Pas-de-Calais. Cette subvention leur sera versée par mandat administratif.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture d'Avranches
le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PAIR-SUR-MER (MANCHE)